



EDITO

J'ai le plaisir de vous proposer ce nouveau support de communication.

Il vous est adressé afin de vous informer sur les projets et les principales actions du Conseil Municipal.

Au fil de ses colonnes, vous connaîtrez avec certitudes ma position sur les projets en cours.

Cette lettre vient compléter la revue Libercourt afin de couper court aux rumeurs et autres désinformations qui circulent ça et là.

Bonne lecture à toutes et à tous!

SOMMAIRE

<i>Privatisation de La Poste</i>	P1
<i>Avancées à la ZAC du Paradis</i>	P2
<i>Le CIFA</i>	P3
<i>Acquisitions communales</i>	P3
<i>Le rond-point des Botiaux</i>	P4
<i>Le PPRI</i>	P4
<i>Conteneurs enterrés</i>	P4

Contre la privatisation de La Poste Pour un débat public et un référendum sur le service public postal

Le Conseil Municipal de Libercourt affirme que le service public de La Poste appartient à toutes et tous, et réaffirme son soutien au Comité Local de défense de La Poste.

Le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, pour le retrait du projet de loi postale 2009.



Les libercourtois refusent de voir disparaître « leur » Poste

Lors de la consultation citoyenne du 3 octobre dernier, 275 Libercourtois se sont déplacés aux urnes, 273 ont dit « NON » à la privatisation et 2 se sont abstenus. Vous êtes également près de 313 pétitionnaires à avoir signé le registre présent en Mairie. Votre mobilisation témoigne de la nécessité de demander la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Le Paradis: les enjeux de la zone d'aménagement concerté



Située entre le bois de l'Emolière et le centre ville, cette zone de 15 hectares constitue un prolongement naturel de la ville et une ouverture vers les espaces boisés qui l'entourent.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement est chargé de mener une étude sur la qualité urbaine, architecturale et environnementale du projet.

Ce projet proposera un maillage cohérent à l'échelle du quartier et de la commune, des aménagements durables, qualitatifs et adaptés à la spécificité du site.

La ZAC du Paradis favorisera les modes de déplacement doux.

Les travaux ont pu commencer après la réalisation du diagnostic archéologique du site. Notamment en ce qui concerne la voirie et les réseaux avec une demande spécifique concernant l'éclairage public: l'implantation de lampes à LED* permettant de réaliser des économies d'énergie.

Ce projet est ambitieux : la création d'un cadre de vie de qualité, répondant à vos attentes.

*LED (Light-Emitting Diode) : Diode électro-luminescente

Des enjeux importants

L'aménagement de cette zone comprend:

- la création de près de **170 logements**,
- la mise en place de solutions techniques visant à **mieux gérer les eaux pluviales** en provenance de Wahagnies,
- la conception d'**espaces publics favorisant** la continuité du tissu urbain existant, **le respect et la valorisation des espaces naturels**.



Réhabilitation du patrimoine minier

Pas-de-Calais Habitat prend en charge le CIFA



Notre politique en matière de logement se veut efficace, cohérente, durable et de qualité.

La commune de Libercourt s'emploie depuis de nombreuses années à accompagner la reconversion du patrimoine industriel local. Le site de l'ancienne fosse 2 entre dans cette dynamique.

C'est sur ce site que se trouve l'ancien centre de formation des Houillères, devenu par la suite le CIFA, centre de formation privé.

L'ensemble immobilier de près de 7400m² préempté a été vendu au bailleur Pas-de-Calais Habitat afin qu'il soit réhabilité.

En effet, le bâtiment a gardé un certain cachet et reste un vestige de l'industrie charbonnière.

Le projet s'inscrit dans le cadre de la reconversion du site et plus particulièrement du bâtiment de la Fosse 2 en Agora du Bel-Age.

Les travaux des cités 1940 et de la

Forêt, impulsés par la même dynamique de réhabilitation de notre patrimoine minier, se terminent.

Avec cette nouvelle étape de la Cité des Ateliers, de nouvelles habitations verront le jour et par là même, la naissance d'un nouveau quartier, répondant aux exigences et aux attentes de nombreux Libercourtois.

La mine-image du site classée « monument historique » par l'UNESCO: la municipalité a donné son accord!

Quelques décisions du Conseil Municipal

L'immeuble du 58 rue Jules Leblanc devient propriété communale

La zone d'activité contigüe à la zone du Parc à Stock s'appelle désormais « zone du héron »

Pour votre sécurité, bientôt un rond-point aux Botiaux



Coût prévisionnel des travaux : 1,5 million d'euros

Au croisement des routes départementales 306 et 917, le Conseil Général du Pas-de-Calais a entamé les travaux afin de réaliser un rond-point qui permettra dans un premier temps de fluidifier le trafic routier engendré par les zones d'activités des Botiaux, du petit Brûlard et du Héron.

Mais il permettra de sécuriser le trafic sortant de l'autoroute A1 en direction de Paris.

En effet, cette sortie a de nombreuses fois été le théâtre d'accidents graves.

La ville concède 500m² de terrain au Conseil Général pour sa réalisation

Plan de Prévention des Risques Inondation

En concertation avec les services de l'Etat (DDE et Préfecture), la Municipalité a travaillé à l'élaboration d'un PPRi qui a pour but de garantir la sécurité des biens et des personnes.

L'intégralité du PPRi est consultable en Mairie, à la DDE à Arras, au service Risques et Crises.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable

A noter : *l'application du PPRi permettra une meilleure prise en charge des risques par les assurances.*

Celui-ci se traduit par :

- **Une réglementation concernant les constructions futures ou existantes,**
- **Une cartographie détaillées définissant les zones et leur degré d'exposition au risque d'inondation,**
- **Une procédure définissant les comportements à adopter en cas d'inondation.**

4 Conseillers Communautaires suppléants ont été désignés

Une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, acceptée par le Conseil Municipal, permet aux communes membres d'avoir 4 conseillers communautaires supplémentaires. Il s'agit, pour Libercourt, de:

Olivier SOLON
Maria DOS REIS
Monique WILCZEK
 et **Rachid DERROUCHE**

Pour mémoire, les autres conseillers sont:

TITULAIRES > Daniel Maciejasz, Daniel Thirion et Nadine Dessily

SUPPLEANTS > Yves Salingue, Monique Collier, Gilbert Penet et patrick delporte

Succès rapide de la Résidence La Peupleraie

En parallèle des programmes de construction de logements locatifs, Nous oeuvrons afin de développer des lotissements libres de constructeurs.

Une dernière parcelle est encore disponible

Résidence « Les Saules »

C'est le nom que le Conseil Municipal a décidé de donner au lotissement privé, rue Jules Leblanc.

Des colonnes enterrées pour le verre et les déchets

Par convention avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, la municipalité adhère au dispositif d'enfouissement des conteneurs à verre et à déchets, fournis par l'agglo pour une somme forfaitaire de 2500€ HT. L'enfouissement sera à la charge de la commune.